

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril à dix sept heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 25 mars 2024, affichée le 28 mars 2024.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Valérie BRASSEUR, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Martine PAYAN, excusée, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

08 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20240408 25

Aide financière pour un séjour en Espagne

COOPÉRATIVE SCOLAIRE COLLÈGE LA RÉGORDANE DE GÉNOLHAC

Le maire donne la parole à Céline JOUIN, conseillère municipale.

Celle-ci fait part au conseil municipal de la demande d'aide financière reçue.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et de la conseillère municipale, après avoir délibéré et procédé au vote, décide l'aide financière suivante :

Organisme : COOPÉRATIVE SCOLAIRE COLLÈGE LA RÉGORDANE DE GÉNOLHAC

Montant : 80 € = 80 € x 1 enfants

Nombre d'enfant de Concoules concerné : 1

Objet : Séjour en Espagne du 26 mai 2024 au 30 mai 2024

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 8

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

